

(+ 0.39 % du montant du marché initial)

2°) – Cessation d'activité de l'entreprise ROLLAND

Monsieur Le Maire informe l'assemblée :

- ✓ que le Tribunal de Commerce a prononcé la liquidation judiciaire de la SARL ROLLAND le 13 juin 2012 avec une poursuite d'activité jusqu'au 22 juin 2012.
- ✓ qu'à ce jour, les prestations prévues dans le marché signé avec cette entreprise ne sont pas toutes réalisées.
- ✓ qu'il a mandaté la SCP TALMONT de Loudéac à l'effet de constater l'état d'avancement du chantier.

3°) – Lisse de sécurité pignon Ouest

La fourniture et la pose de 3 lisses constituées de 2 tubes en inox 304L de devis est confiée, après comparatif de devis, à GMMI pour un montant de 1 196 € TTC

MAISON MACE

Le Conseil Municipal approuve le plan d'aménagement de l'ancienne maison MACE en salle polyvalente. Le projet comprend une salle de réunion (83.73 m²), une kitchenette avec placards (10.14 m²), des sanitaires (10.70 m²) et un placard ménage (1.04 m²)

TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE

1°) – Clôture

Les sapins de la cour de l'école vont être remplacés par une clôture « palissade » pour un coût de 1 410.59 € TTC.

2°) – Verrière

La fourniture et la pose de 2 châssis oscillo-battant sont confiés, après comparatif des devis, à M. JEGO Yannick, pour un montant TTC de 1 758.12 €.

3°) – Toit

Afin de pallier aux problèmes d'étanchéité, le Conseil Municipal décide de lancer une consultation avec publicité préalable (Ouest France + Mégalis) pour ces travaux.

TOITURE EGLISE

Pour la réparation de la toiture ardoise du clocher de l'église, des devis ont été demandés à M. BRIENT et à CBCE. Les propositions ne permettent pas de déterminer exactement les prestations proposées.

Le Conseil Municipal invite M. Le Maire à faire un recensement des besoins réels et l'autorise à confier les travaux à l'entreprise qui offrira la prestation la plus adaptée à une réparation durable.

EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Afin de répondre à la demande de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui a accordé une participation financière, le Conseil Municipal décide de réaliser un contrôle préalable à la réception des travaux d'assainissement collectif des eaux usées aux « Epinois ».

PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que la participation pour raccordement à l'égout instituée par l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1^{er} juillet 2012.

Cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n° 2012-254) et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement.

Le Conseil Municipal décide d'en fixer le montant à 500 €. Le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau

HAMEAU DE LA RODE

1°) - Devis ERDF

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par ERDF pour la dépose de la ligne HTA d'un montant de 22 386.26 €. Pour cette prestation, le Syndicat Départemental d'Electricité apporte une participation à hauteur de 80 %, soit 17 909 € TTC. Il reste donc à la charge de la commune 4 477.26 €.

2°) – Devis ORANGE

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par ORANGE pour la dépose des 4 poteaux téléphoniques et le passage du câble aérien en souterrain, d'un montant de 1 995.44 € TTC.

ADHESION A ITINERAIRES BIS

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association ITINERAIRES BIS moyennant une cotisation annuelle de 75 €.

MODIFICATION DU PLU

Le Conseil Municipal décide d'engager une modification du règlement et une révision simplifiée concernant le zonage

QUESTIONS DIVERSES :

1°) - Embauche d'un saisonnier

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a recruté M. Benjamin MOY, en contrat à durée déterminée, pour pallier à l'absence de M. Christian BURLLOT.

2°) – Un jeudi à Dinard

L'office du Tourisme de DINARD propose une opération « Un jeudi à DINARD » le 2 août 2012. Au programme de cette journée sont notamment inscrites les visites de l'exposition « 20 000 monstres sous les mers » et de l'exposition « Mariano Otero » à la Villa Roches Brunes.

Une participation de 7.50 € par personne sera encaissée par la mairie par le biais de la régie « activités culturelles » qui reversera cette recette.

(+ 0.39 % du montant du marché initial)

2°) – Cessation d'activité de l'entreprise ROLLAND

Monsieur Le Maire informe l'assemblée :

- ✓ que le Tribunal de Commerce a prononcé la liquidation judiciaire de la SARL ROLLAND le 13 juin 2012 avec une poursuite d'activité jusqu'au 22 juin 2012.
- ✓ qu'à ce jour, les prestations prévues dans le marché signé avec cette entreprise ne sont pas toutes réalisées.
- ✓ qu'il a mandaté la SCP TALMONT de Loudéac à l'effet de constater l'état d'avancement du chantier.

3°) – Lisse de sécurité pignon Ouest

La fourniture et la pose de 3 lisses constituées de 2 tubes en inox 304L de devis est confiée, après comparatif de devis, à GMMI pour un montant de 1 196 € TTC

MAISON MACE

Le Conseil Municipal approuve le plan d'aménagement de l'ancienne maison MACE en salle polyvalente. Le projet comprend une salle de réunion (83.73 m²), une kitchenette avec placards (10.14 m²), des sanitaires (10.70 m²) et un placard ménage (1.04 m²)

TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE

1°) – Clôture

Les sapins de la cour de l'école vont être remplacés par une clôture « palissade » pour un coût de 1 410.59 € TTC.

2°) – Verrière

La fourniture et la pose de 2 châssis oscillo-battant sont confiés, après comparatif des devis, à M. JEGO Yannick, pour un montant TTC de 1 758.12 €.

3°) – Toit

Afin de pallier aux problèmes d'étanchéité, le Conseil Municipal décide de lancer une consultation avec publicité préalable (Ouest France + Mégalis) pour ces travaux.

TOITURE EGLISE

Pour la réparation de la toiture ardoise du clocher de l'église, des devis ont été demandés à M. BRIENT et à CBCE. Les propositions ne permettent pas de déterminer exactement les prestations proposées.

Le Conseil Municipal invite M. Le Maire à faire un recensement des besoins réels et l'autorise à confier les travaux à l'entreprise qui offrira la prestation la plus adaptée à une réparation durable.

EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Afin de répondre à la demande de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui a accordé une participation financière, le Conseil Municipal décide de réaliser un contrôle préalable à la réception des travaux d'assainissement collectif des eaux usées aux « Epinois ».

PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que la participation pour raccordement à l'égout instituée par l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1^{er} juillet 2012.

Cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n° 2012-254) et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement.

Le Conseil Municipal décide d'en fixer le montant à 500 €. Le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau

HAMEAU DE LA RODE

1°) - Devis ERDF

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par ERDF pour la dépose de la ligne HTA d'un montant de 22 386.26 €. Pour cette prestation, le Syndicat Départemental d'Electricité apporte une participation à hauteur de 80 %, soit 17 909 € TTC. Il reste donc à la charge de la commune 4 477.26 €.

2°) – Devis ORANGE

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par ORANGE pour la dépose des 4 poteaux téléphoniques et le passage du câble aérien en souterrain, d'un montant de 1 995.44 € TTC.

ADHESION A ITINERAIRES BIS

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association ITINERAIRES BIS moyennant une cotisation annuelle de 75 €.

MODIFICATION DU PLU

Le Conseil Municipal décide d'engager une modification du règlement et une révision simplifiée concernant le zonage

QUESTIONS DIVERSES :

1°) - Embauche d'un saisonnier

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a recruté M. Benjamin MOY, en contrat à durée déterminée, pour pallier à l'absence de M. Christian BURLLOT.

2°) – Un jeudi à Dinard

L'office du Tourisme de DINARD propose une opération « Un jeudi à DINARD » le 2 août 2012. Au programme de cette journée sont notamment inscrites les visites de l'exposition « 20 000 monstres sous les mers » et de l'exposition « Mariano Otero » à la Villa Roches Brunes.

Une participation de 7.50 € par personne sera encaissée par la mairie par le biais de la régie « activités culturelles » qui reversera cette recette.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2012

(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : MM. GUILLERET - TACHON – ETIENNE - JAMBIN – Mmes MALESTROIT – GICQUEL
MM. MOY – JAN – JEHAN – GETAIN – Mme VALLEE – MM. LE BIHAN – BIDAN –
Mmes BOISHARDY – CHOUPEAUX – MM. HICQUEL - LE TINNIER – Mme LE BARS

Absent excusé : M. LE CORRE – pouvoir à M. ETIENNE

Secrétaire de séance : M. JEHAN

Le compte rendu de la réunion du 23 mai 2012 est approuvé à l'unanimité

AMENAGEMENT ET EXTENSION DE LA SALLE DES SPORTS

1°) – Modifications de marchés

Lot 1 – VRD :

Mise au point des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales

HT : 6 280 € TTC : 7 510.88 €

(+ 17.56 % du montant du marché initial)

Modification du projet

Fourniture et mise en œuvre d'enrobé

Réalisation d'une bande gravillonnée

Fourniture et pose de bordures béton

Fourniture et mise en œuvre de béton balayé

HT : 3 647 € TTC : 4 361.81 €

(+ 10.19 % du montant du marché initial)

Lot 2 – Gros œuvre

Moins value pour erreur de démolition ayant entraîné la reconstruction de la cloison par DLP

HT : - 465.37 € TTC : - 556.58 €

Lot 8 – Menuiseries intérieures

Travaux complémentaires suite au déplacement du local technique

Plus value pour portes coupe-feu

Poteau métallique soutien charpente derrière table de marque

Coffres pour habiller tuyaux PVC

HT : 2 630.62 € TTC : 3 146.22 €

(+ 6.16 % du montant du marché initial)

Coffre WC handicapé dans Hall « entrée public »

Encoffrement des tuyaux de chauffage et VMC dans les vestiaires

HT : 2 969.12 € TTC : 3 551.07 €

Lot 9 – Cloisons doublages

Travaux supplémentaires de cloisonnement suite à démolition non prévue et plafonds coupe feu suite avis du contrôle technique

HT : 1 050.84 € TTC : 1 256.80 € TTC

(+ 3.82 % du montant du marché initial)

Lot 11 – Revêtements de sols – faïence

Douche « handicapés » dans le local arbitre

HT : 1 120.25 € TTC : 1 339.82 €

(+ 4.98 % du montant du marché initial)

Lot 12 – Sols sportifs

Réalisation de tracé de badminton réglementaire à la peinture polyuréthane

HT : 350 € TTC : 418.60 €

(+ 0.39 % du montant du marché initial)

2°) – Cessation d'activité de l'entreprise ROLLAND

Monsieur Le Maire informe l'assemblée :

- ✓ que le Tribunal de Commerce a prononcé la liquidation judiciaire de la SARL ROLLAND le 13 juin 2012 avec une poursuite d'activité jusqu'au 22 juin 2012.
- ✓ qu'à ce jour, les prestations prévues dans le marché signé avec cette entreprise ne sont pas toutes réalisées.
- ✓ qu'il a mandaté la SCP TALMONT de Loudéac à l'effet de constater l'état d'avancement du chantier.

3°) – Lisse de sécurité pignon Ouest

La fourniture et la pose de 3 lisses constituées de 2 tubes en inox 304L de devis est confiée, après comparatif de devis, à GMMI pour un montant de 1 196 € TTC

MAISON MACE

Le Conseil Municipal approuve le plan d'aménagement de l'ancienne maison MACE en salle polyvalente. Le projet comprend une salle de réunion (83.73 m²), une kitchenette avec placards (10.14 m²), des sanitaires (10.70 m²) et un placard ménage (1.04 m²)

TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE

1°) – Clôture

Les sapins de la cour de l'école vont être remplacés par une clôture « palissade » pour un coût de 1 410.59 € TTC.

2°) – Verrière

La fourniture et la pose de 2 châssis oscillo-battant sont confiés, après comparatif des devis, à M. JEGO Yannick, pour un montant TTC de 1 758.12 €.

3°) – Toit

Afin de pallier aux problèmes d'étanchéité, le Conseil Municipal décide de lancer une consultation avec publicité préalable (Ouest France + Mégalis) pour ces travaux.

TOITURE EGLISE

Pour la réparation de la toiture ardoise du clocher de l'église, des devis ont été demandés à M. BRIENT et à CBCE. Les propositions ne permettent pas de déterminer exactement les prestations proposées.

Le Conseil Municipal invite M. Le Maire à faire un recensement des besoins réels et l'autorise à confier les travaux à l'entreprise qui offrira la prestation la plus adaptée à une réparation durable.

EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Afin de répondre à la demande de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui a accordé une participation financière, le Conseil Municipal décide de réaliser un contrôle préalable à la réception des travaux d'assainissement collectif des eaux usées aux « Epinais ».

PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que la participation pour raccordement à l'égout instituée par l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1^{er} juillet 2012.

Cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n° 2012-254) et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement.

Le Conseil Municipal décide d'en fixer le montant à 500 €. Le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau

HAMEAU DE LA RODE

1°) - Devis ERDF

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par ERDF pour la dépose de la ligne HTA d'un montant de 22 386.26 €. Pour cette prestation, le Syndicat Départemental d'Electricité apporte une participation à hauteur de 80 %, soit 17 909 € TTC. Il reste donc à la charge de la commune 4 477.26 €.

2°) – Devis ORANGE

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par ORANGE pour la dépose des 4 poteaux téléphoniques et le passage du câble aérien en souterrain, d'un montant de 1 995.44 € TTC.

ADHESION A ITINERAIRES BIS

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association ITINERAIRES BIS moyennant une cotisation annuelle de 75 €.

MODIFICATION DU PLU

Le Conseil Municipal décide d'engager une modification du règlement et une révision simplifiée concernant le zonage

QUESTIONS DIVERSES :

1°) - Embauche d'un saisonnier

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a recruté M. Benjamin MOY, en contrat à durée déterminée, pour pallier à l'absence de M. Christian BURLLOT.

2°) – Un jeudi à Dinard

L'office du Tourisme de DINARD propose une opération « Un jeudi à DINARD » le 2 août 2012. Au programme de cette journée sont notamment inscrites les visites de l'exposition « 20 000 monstres sous les mers » et de l'exposition « Mariano Otero » à la Villa Roches Brunes.

Une participation de 7.50 € par personne sera encaissée par la mairie par le biais de la régie « activités culturelles » qui reversera cette recette.